

VILLE D'ETTELBRUCK

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 23 septembre 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 10 septembre 2024

Date de la convocation des conseillers : 10 septembre 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

**Gutenkauf, Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks,
Peiffer, Duarte, conseillers**

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent, excusé : personne

Point de l'ordre du jour : 6.1

Objet : Chantier rues Pierre Wisser, Synagogue et Warken - renonciation au paiement de la taxe de stationnement sur la Place de la Libération à titre de compensation des pertes d'emplacements de stationnement au profit des titulaires de vignettes résidentielles et utilisateurs de garages privés

Le conseil communal,

Vu le règlement-taxes coordonné et son **Chapitre 18 : Parcètres et taxes de stationnement résidentiel** ;

Vu les articles 99 et 107 de la constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant qu'actuellement ont lieu des travaux importants d'infrastructures dans la rue Pierre Wisser – rue de la Synagogue – rue de Warken (tronçon maisons 1 – 39) à Ettelbruck qui rendent l'accès aux garages privés et aux emplacements de stationnement publics dans le secteur du chantier impossible ;

Vu que le collège échevinal a fait distribuer des avis d'information aux citoyens concernés tout en leur offrant des titres de stationnement gratuit sur le parking public de la Place de la Libération à titre de compensation pour les inconvénients créés ;

décide à l'unanimité :

- d'accorder aux automobilistes affectés par le chantier de la rue Pierre Wisser – rue de la Synagogue – rue de Warken (tronçon maisons 1 – 39) une gratuité de stationnement sur la Place de la Libération jusqu'au 31 décembre 2024 sous réserve qu'ils sont titulaires d'une vignette de stationnement résidentiel ou qu'ils disposent d'un emplacement de stationnement privé dans le secteur du chantier,
- d'affranchir jusqu'au 31 décembre 2024 les automobilistes précités du paiement de la taxe de stationnement sur la Place de la Libération.

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 24 septembre 2024

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

Bob STEICHEN

Jean THOMAS